

LE POÈME HARMONIQUE

Vincent Dumestre

Concours International de Musique Baroque de Normandie

Règlement

1. Description générale

1.1 Présentation

Le Concours International de Musique Baroque de Normandie est organisé par Le Poème Harmonique dans le cadre de sa résidence à la chapelle Corneille, à Rouen. Son objectif est d'offrir aux jeunes interprètes jouant sur instruments anciens une occasion de se révéler au public ainsi qu'à des représentants reconnus de la scène musicale internationale, en vue d'une carrière de premier plan. Il fait appel à un jury composé de professionnels réputés parmi les artistes, pédagogues et producteurs d'aujourd'hui, et construit des partenariats afin d'offrir à ses lauréats les meilleurs engagements possibles.

Par cette initiative, Le Poème Harmonique poursuit son engagement en faveur du répertoire baroque, invitant les jeunes musiciens à se mesurer à des partitions célèbres ou méconnues, ainsi qu'à proposer eux-mêmes leurs œuvres de prédilection. Le Concours se veut donc un lieu de mise en valeur de la musique baroque, dépassant le seul enjeu de la compétition.

Enfin, le Concours est une occasion privilégiée de rencontre entre le répertoire baroque et le public normand. Les épreuves, organisées sur plusieurs jours, doivent permettre aux spectateurs de découvrir en profondeur le répertoire concerné, à la faveur des échanges avec les candidats et de l'abondance du programme. Ce moment a donc une vocation didactique et festive, en même temps qu'il favorise l'excellence et la singularité musicales.

1.2 Lieu du concours

Toutes les épreuves se dérouleront à la chapelle Corneille, à Rouen.

Chapelle Corneille – Auditorium de Normandie
4, rue du Bourg l'Abbé
76000 Rouen

ATTENTION, AUCUN DOCUMENT ne doit être envoyé à cette adresse

1.3 Calendrier du concours

Accueil et tirage au sort de l'ordre de passage : mercredi 7 septembre 2016

1^{er} tour des épreuves : jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2016

2^{ème} tour des épreuves : samedi 10 septembre 2016

Finale : dimanche 11 septembre 2016

2. Jury

Rachel PODGER, présidente du jury, violoniste (Royaume-Uni)

Vincent DUMESTRE, directeur musical, Le Poème Harmonique (France)

Friederike HEUMANN, gambiste (Allemagne)

Olivier LEXA, directeur artistique, Venetian Center for Baroque Music (France)

Gaetano NASILLO, violoncelliste (Italie)

Philippe PIERLOT, gambiste (Belgique)

Peter REICHEL, directeur artistique, Festival Resonanzen – Wiener Konzerthaus
(Autriche)

3. Inscription au concours

3.1 Conditions d'accès

Le concours 2016 est ouvert aux violonistes, violoncellistes et gambistes nés après le 11 septembre 1985.

3.2 Dates d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 25 janvier au vendredi 1^{er} juillet 2016.

3.3 Procédure d'inscription

Le candidat doit se rendre sur le site officiel du Poème Harmonique (<http://www.lepoemeharmonique.fr/>), accéder à la section Concours > Règlement et inscription et créer un espace candidat. Il doit ensuite s'acquitter des frais d'inscription, d'un montant de 50 euros, afin de déposer sur le serveur les documents suivants :

- Une photo en couleur récente, buste de face, qui apparaîtra dans le programme officiel du concours
- Un document officiel où figurent le nom, la nationalité et la date de naissance du candidat, sous forme de fichier PDF ou JPG
- Un CV du candidat, sous forme de fichier PDF
- Une biographie du candidat incluant les lieux où il/elle s'est produit(e), sous forme de fichier PDF
- Un lien youtube, dailymotion ou similaire vers un enregistrement vidéo du candidat, selon les modalités indiquées au paragraphe 4 « sélection préliminaire » ci-dessous

Les candidats peuvent accéder autant de fois qu'ils le souhaitent à leur espace pour ajouter, supprimer ou changer des documents jusqu'au 1^{er} juillet 2016, date à laquelle les inscriptions seront définitivement clôturées.

4. Sélection préliminaire

4.1 Mode de sélection

Les enregistrements vidéo présentés via l'espace candidat seront jugés et une sélection préliminaire sera effectuée.

4.2 Programme

Pour la sélection préliminaire, le candidat doit présenter un enregistrement d'une durée d'environ 10 minutes, d'un programme libre, seul ou accompagné.

L'enregistrement peut avoir été réalisé en concert et ne doit pas obligatoirement être réalisé exprès pour le concours.

4.3 Résultats

Les résultats de la sélection préliminaire seront publiés en ligne et communiqués à tous les candidats au plus tard le 8 juillet 2016.

5. Participation au concours

5.1 Frais d'inscription

Les candidats doivent régler lors de leur inscription en ligne les frais d'inscription, d'un montant de 50 euros. Aucun autre paiement ne sera demandé.

5.2 Enregistrement des candidats

Les candidats devront se présenter à la chapelle Corneille lors de la journée d'accueil, le mercredi 7 septembre 2016, pour l'enregistrement de leur présence, la remise des documents d'information nécessaires à leur séjour, et le tirage au sort de leur ordre de passage. En cas d'impossibilité d'assister à la journée d'accueil, une procuration pourra être remise au responsable du concours pour le tirage au sort.

5.3 Hébergement chez l'habitant

Afin de minimiser les coûts de participation pour les candidats, Le Poème Harmonique travaille à créer un réseau d'habitants rouennais pouvant héberger gratuitement les participants. Les candidats souhaitant bénéficier de cet hébergement gratuit devront l'indiquer dès l'inscription. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

5.4 Salles d'entraînement et répétitions

Des salles seront mises gratuitement à la disposition des candidats. Le temps d'entraînement sera réparti en fonction des disponibilités pour le jour concerné.

Les candidats admis au deuxième tour répéteront avec les clavecinistes accompagnateurs le 9 septembre au soir ou le 10 septembre au matin, selon leur ordre de passage.

Les finalistes répéteront avec l'ensemble accompagnateur le 11 septembre au matin.

5.5 Tirage au sort de l'ordre de passage

L'ordre de passage des candidats sera tiré au sort le matin de la journée d'accueil et ne pourra pas être modifié.

6. Œuvres imposées

6.1 Premier tour

Les candidats devront interpréter (a), (b) et (c). Le candidat peut choisir lui-même l'ordre du programme. La durée totale d'exécution ne devra pas dépasser 20 minutes.

Violon

- (a) Thème et 3 variations au choix de l'*Arte dell'arco* de G. Tartini
- (b) H. I. F. Biber, Passacaille « de l'Ange gardien », extraite des *Sonates du Rosaire*
- (c) Une Fantaisie au choix parmi les *12 Fantaisies pour violon seul* de G. P. Telemann

Violoncelle

- (a) J. M. Raoul, *Méthode de Violoncelle* : thème et 3 variations au choix de l'*Art de l'Archet*, d'après Tartini (p. 84-93)
- (b) Deux Caprices de J. M. C. Dall'Abaco
- (c) Deux Ricercari de G. B. Degli Antonii ou de D. Gabrielli

Viole de gambe

- (a) Deux mouvements de la *Suite en ré mineur* de C. F. Abel
- (b) Deux mouvements d'une suite de Sainte-Colombe
- (c) Une pavane extraite de *The First Part of Ayres* de T. Hume

6.2 Deuxième tour

Les candidats devront interpréter (a) et (b). La basse continue sera réalisée sur un clavecin accordé en tempérament Vallotti, avec un diapason à 415 Hz. Le candidat peut choisir lui-même l'ordre du programme. Il peut, s'il le souhaite, amener son/sa propre accompagnateur/trice. La durée totale d'exécution ne doit pas dépasser 30 minutes.

- (a) Une œuvre du XVII^e siècle accompagnée par la basse continue
- (b) Une œuvre du XVIII^e siècle accompagnée par la basse continue

6.3 Finale

Ensemble accompagnateur : musiciens du Poème Harmonique

Les candidats devront interpréter (a) et (b). L'ensemble accompagnateur sera accordé en tempérament Vallotti, avec un diapason à 415 Hz. Les reprises sont laissées au choix du candidat. La durée totale d'exécution ne doit cependant pas dépasser 35 mn.

Violon

(a) Au choix :

J. S. Bach : *Partita pour violon seul n°1 en si mineur, BWV 1002*

OU

J. S. Bach : *Partita pour violon seul n°2 en ré mineur, BWV 1004*

OU

J. S. Bach : *Partita pour violon seul n°3 en mi majeur, BWV 1006*

(b) H. Biber : *Sonate pour violon n°5*, issue des *Sonatae violino solo* de 1681

Violoncelle

(a) Au choix :

J. S. Bach : *Suite pour violoncelle seul n°1 en sol majeur, BWV 1007*

OU

J. S. Bach : *Suite pour violoncelle seul n° 4 en mi bémol majeur, BWV 1010*

OU

J. S. Bach : *Suite pour violoncelle seul n° 5 en do mineur, BWV 1011*

(b) J. Barrière, *Sonate n°1 en si mineur*, extraite du Livre I des *Sonates pour le violoncelle*

Viole de gambe

(a) G. P. Telemann : *Sonate pour viole seule en ré majeur, TWV 40 :1*

(b) M. Marais : *Folies d'Espagne (Second livre de pièces de viole, 1701)*

7. Prix et récompenses

Premier Prix : 4 000 €

Deuxième Prix : 2 000 €

Prix du public : 1 000 €

Le vainqueur du Concours se verra offrir au minimum trois engagements pour des concerts rémunérés en France ou à l'étranger.

8. Informations complémentaires

8.1 Obtention de visa

Il revient à chaque candidat d'effectuer si nécessaire les démarches afin d'obtenir un visa. Les ambassades et consulats français des différents pays sont les meilleurs interlocuteurs pour obtenir des informations détaillées. Si une convocation au concours, un certificat d'inscription ou d'autres pièces sont nécessaires à l'obtention du visa, Le Poème Harmonique sera à même de les fournir.

8.2 Assurance et indemnisation en cas d'accident

Les candidats ne pourront percevoir aucune indemnisation de la part du Poème Harmonique en cas de dommage corporel, matériel ou moral survenu pendant la durée du Concours et des activités afférentes à celui-ci. Il revient à chaque candidat de souscrire une assurance adéquate.

8.3 Droits d'auteur

Toutes les épreuves du Concours seront libres de droits pour Le Poème Harmonique. Ce dernier se réserve le droit :

- de les téléviser, radiodiffuser ou diffuser par Internet
- de les enregistrer (son et image) avec ou sans intention de les diffuser
- de réaliser des enregistrements sonores ou vidéo, ou de prendre des photos dans le but de produire, distribuer ou vendre des documents imprimés, CD ou DVD

8.4 Protection des données personnelles

En vertu de la loi française, Le Poème Harmonique s'engage à n'utiliser les données personnelles fournies par les candidats qu'afin d'assurer le déroulement du concours.

8.5 Informations légales

Le montant des prix est exempt de taxes, conformément à la législation fiscale française.

Tous les litiges concernant les conditions mentionnées dans ce règlement seront réglés conformément au texte français du règlement du concours et à la loi française.

9. Organisation

9.1 Le Poème Harmonique

Vincent Dumestre, directeur artistique

Marie Andrieux, déléguée générale

Luca Dupont-Spirio, responsable du Concours International

Aude Passilly, responsable du suivi administratif et financier

Myriam Orain, assistante administrative et chargée de communication

Christophe Brand, chargé de production

Marie Emond, responsable pédagogie et partenariats, chargée de diffusion

9.2 Comité d'experts

Vincent Dumestre, directeur artistique du Poème Harmonique

Lucas Peres, gambiste

Fiona-Émilie Poupard, violoniste

Hervé Douchy, violoncelliste

11. Contact

Le Poème Harmonique Vincent Dumestre

128 rue Léon Salva

76300 Sotteville-lès-Rouen

Tél: +33 (0) 2 35 14 20 90

Fax: +33 (0) 2 35 15 41 07

Mail: concours@lepoemeharmonique.fr